

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'UFCR.

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvrira 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité des financements. Les communes et les collines d'intervention seront identifiées dès son démarrage suivant une approche de concentration. Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le projet est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

Une partie du financement servira à couvrir les rémunérations et les charges du personnel qui sera utilisé dans la mise en œuvre du programme notamment les prestations des Responsables du Développement des Entreprises des UFCR.

2. Tâches générales du Responsable du développement des entreprises de l'UFRC :

Sous l'autorité du Coordonnateur Régional, le Responsable du développement des entreprises aura en charge le développement des filières agricoles, la mobilisation des jeunes aux activités économiques, le renforcement des capacités de ces derniers pour la création de micro entreprises rurales, l'appui au démarrage et à la pérennisation de ces micro entreprises au niveau de sa zone d'action.

Il devra s'assurer que ses activités sont exécutées conformément au contenu et au calendrier convenus dans chacun des PTBA annuels. Il interagira de manière systématique avec ses collègues de l'UFRC (Responsable Agronome, Responsable Infrastructures, Assistants Nutrition, Microfinance et Suivi-Evaluation).

3. Tâches spécifiques

Les principales tâches spécifiques du responsable régional du développement des entreprises consisteront à :

- Participer à l'identification des acteurs des filières développées par le programme ;
- Veiller au renforcement des capacités des acteurs des filières dans la planification stratégique ;
- Participer activement à la définition des activités à mener dans les campagnes d'information et de sensibilisation des partenaires du Programme ;
- Participer à la définition du contenu des modules de renforcement des capacités des partenaires du Programme en rapport avec les activités liées à la valorisation, le renforcement des filières et le développement de l'entrepreneuriat rural ;
- Préparer les plans de travail et budget annuel régional pour les activités de développement des entreprises ;
- Assurer le suivi des conventions spécifiques signées avec les prestataires de services pour l'exécution des activités relatifs aux filières et des chaînes de valeur, et le développement des entreprises ;
- S'impliquer dans l'organisation et la mise en œuvre des plateformes de coopération commerciales entre acteurs des filières, en vue d'assurer ensuite l'opérationnalisation optimale des filières et/ou des chaînes de valeur et des métiers agricoles;
- Évaluer et analyser les pratiques et les procédures commerciales et proposer les voies d'amélioration ;
- Engager toutes actions d'appui permettant un meilleur accès à l'information sur les prix du marché pour chacun des produits agricoles promus ;
- Appuyer la mise en place des plateformes de coopération, filière par filière, et suivre l'établissement des contrats de coopération entre les acteurs ;
- Produire à temps et suivant le canevas adopté par le Programme, les rapports périodiques d'avancement (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) des activités de valorisation et développement des entreprises ;
- Initier la production des TDR et spécification techniques pour les marchés relatifs à la valorisation et au développement des entreprises et participer d'une manière effective et active aux diverses commissions de passation et de réception desdits Marchés suivant les instructions de la Personne Responsable des MP au niveau de la Région ;
- Veiller à la visibilité des activités réalisées par le PRODOR au niveau régional ;
- Tenir un tableau de bords consolidé des indicateurs physiques et financiers en rapport avec les activités réalisées et les résultats ;
- Réaliser toute autre activité qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur régional, en rapport avec ses attributions.

Dans le cadre des appuis spécifiques à la filière lait :

- Apporter un appui personnalisé sur tout action qui concourt au développement de la filière lait ;
- Evaluer la maturité des coopératives et des entreprises de son ressort, afin d'envisager leur évolution ;
- Appuyer la mobilisation des contributions des coopératives tant sur les infrastructures que sur les équipements pour impliquer les bénéficiaires au financement des investissements ;
- Accompagner les Coopératives lors de leur implication au niveau du capital de structures privées/coopératives ou autres visant à la valorisation des produits ;
- Veiller au renforcement des capacités des gestionnaires et des personnels techniques des coopératives et autres entreprises du secteur laitier ainsi que les collecteurs du lait, à la sécurité sanitaire du lait ;
- Appuyer la mise en place et le fonctionnement des infrastructures de valorisation des produits laitiers ;
- Appuyer la mise en place/redynamisation des plateformes de coopération pour la transformation et la commercialisation du lait.

Dans le cadre des appuis spécifiques à la filière riz et autres filières secondaires :

- A partir des résultats d'étude de caractérisation des chaînes de valeur, s'assurer de l'efficacité de mesures d'insertion des jeunes et femmes sur les opportunités présentées par ces études ;
- Veiller au renforcement des capacités sur les techniques de conservation –stockage-transformation;
- Contribuer dans la structuration interprofessionnelle de la filière riz et autres filières secondaires ;
- Appuyer la mise en place de plateformes de coopération pour la transformation et la commercialisation du riz et autres cultures secondaires ;
- S'impliquer dans la mobilisation des quotes-parts des bénéficiaires pour les infrastructures et équipements de valorisation.

Dans le cadre spécifique de l'entrepreneuriat des jeunes :

- Participer dans la sélection des idées d'entreprises, des projets d'entreprises à cofinancer ;
- Assurer une due diligence stratégique des entreprises financées au côté du prestataire en accélération ;
- En collaboration avec le consultant prestataire, sensibiliser les jeunes et identifier les activités économiques à appuyer, en utilisant l'outil « Trouver son Idée d'Entreprise » (TRIE) ;
- Promouvoir des microentreprises rurales en utilisant entre autres l'outil « Créer son Entreprise » ;
- Faciliter et appuyer les jeunes dans l'élaboration des plans d'affaires bancables ;
- Faciliter l'établissement des partenariats des jeunes avec des établissements publics et privés qui offrent des services de développement des entreprises ;
- Assurer le suivi du Renforcement des capacités des institutions publiques et privées spécialisées dans la fourniture de services aux jeunes en matière de développement des microentreprises pour la mise en place de plateformes d'incubation et accélération d'entreprises rurales ;
- Faciliter le financement des plans d'affaires des jeunes et le développement des entreprises promues par des jeunes ruraux ;



4. Résultats attendus

- Les actions menées dans le cadre des filières développées et des microentreprises appuyées sont bien coordonnées ;
- La promotion et l'accompagnement des coopératives et entreprises agricoles sont opérationnels ;
- Les quotes-parts des bénéficiaires pour la construction des infrastructures et l'acquisition des équipements sont mobilisées et les infrastructures sont mises en place, équipées et opérationnelles ;
- Des contrats de commercialisation pour chaque produit valorisé sont élaborés et mis en œuvre ;
- % de coopératives et les autres types d'entreprises accompagnées et devenues rentables et viables grâce à l'appui du projet;
- Des plateformes incluant des entreprises des jeunes sont mises en place, renforcées et opérationnelles;

5. Profil requis

Le candidat à ce poste devra :

- Etre de nationalité burundaise ou avoir un permis de résidence et de travail pour les candidats étrangers ;
- Etre titulaire au moins d'un diplôme de niveau Licence/Ingénieur en Agronomie, en Economie rurale, en gestion, en administration des affaires, en Entrepreneuriat ou tout domaine apparenté ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience générale dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement et/ou de l'élevage et/ou des métiers agricoles ;
- Justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans le développement des filières agricoles dans une structure publique, parapublique ou privée, ou dans une ONG ;
- Une expérience en entrepreneuriat rural et/ou en financement rural serait un atout ;
- Avoir travaillé dans un projet/programme de développement rural financé par des bailleurs de fonds internationaux, multilatéraux, bilatéraux ou par une ONG privée constituerait un avantage.
- Etre capable d'organiser et planifier, de communiquer et être apte à travailler en équipe ;
- Avoir la maîtrise du français et du kirundi, l'anglais constituant un avantage ;
- Maîtrise de Microsoft Office;
- Etre de bonne moralité et en bonne condition physique et ;
- N'avoir pas de mauvais antécédents avec le MINEAGRIE ;
- Etre capable de travailler sous pression.

6. Durée du contrat.

Le Responsable du Développement des Entreprises de l'UFCR sera recruté pour la durée d'exécution du programme, par contrat annuel renouvelable sur base d'une évaluation axée sur les résultats, les 12 premiers mois constituant une période probatoire.

7. Lieu de travail

Le Responsable du Développement des Entreprises de l'UFCR sera affecté dans une des régions d'intervention mais pourra effectuer des missions de travail au siège de PRODER et dans d'autres régions du Programme.



8. Rémunération

Le Responsable du Développement des Entreprises de l'UFCR sera recruté et rémunéré au poste n° 7, suivant l'ordonnance ministérielle n° 540/1667 du 24/11/2020 portant harmonisation des rémunérations et des frais de fonctionnement des gestionnaires des projets financés par les partenaires techniques et financiers.

9. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Une Lettre de motivation datée et signée par le candidat,
- Un CV détaillé, daté et signé,
- Une copie du diplôme notariée ou certifiée conforme à l'original du diplôme requis par le Ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions (tout diplôme étranger devra être accompagné de son équivalence nationale) ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies,
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée.

10. Présentation et dépôt des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidatures doivent être présentés en trois exemplaires dont un original et deux copies, sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

« A Monsieur le Ministre de l'environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage »

Candidature au poste de Responsable du Développement des Entreprises de l'UFCR.

Les dossiers de candidature seront déposés au secrétariat provisoire de PRODER, situé dans le Bâtiment des projets/programmes appuyés par le FIDA, au 1^{er} étage, Avenue du large N° 30, Zone Kinindo, commune Muha.

Date limite de dépôt des dossiers : / /2024 à 17 heures.

NB. : Les candidatures féminines sont très encouragées. Un test de sélection sera organisé à l'attention des candidats présélectionnés à une date qui leur sera communiquée ultérieurement.